

**COMPTE RENDU REUNION
DU 18/05/2022 A 20H30**

Présents : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHÉZ Jean-Yves, Mme DUSSEAU Frédérique, M. MAMIQUE Florent, M. DARRICARRERE Olivier, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUCAMP Delphine, Mme POUTOIRE Nathalie, M. Olivier LABE,

Absent(e)s excusé(e)s : M. LABEDADE Eric

Pouvoirs : M. LABEDADE Eric a donné pouvoir à Mme PROSPER Michèle

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

1- Approbation et signature du CR du 13/04/2022 :

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 13.04.2022.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Fonds de concours CCPT :

D2022-19 : CCPT FONDS DE CONCOURS 2022

Réhabilitation charpente et équipements cuisine du Foyer des Jeunes

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux de réhabilitation charpente et équipements cuisine du Foyer des Jeunes auprès des entreprises LABARTHE & MERCIER, SARL THEUX NAPIAS et SCOP ESCRIBA.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 6 868,53 € HT qui pourrait être financé de la manière suivante :

Equipements cuisine	
Tables inox et étuve (SCOP ESCRIBA)	Montant HT
Commune de Carcarès-Sainte-Croix :	2 141,04 €
Subvention d'équipement CCPT	2 141,04 €
Congélateur (SARL THEUX NAPIAS)	Montant HT
Commune de Carcarès-Sainte-Croix :	298,75 €
Subvention d'équipement CCPT	298,75 €
Remplacement charpente (LABARTHE & MERCIER)	Montant HT
Commune de Carcarès-Sainte-Croix :	994,48 €
Subvention d'équipement CCPT	994,48 €
Total	6 868,53 €

Mme le Maire précise que la commune souhaite solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Tarusate pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- de solliciter de la CCPT une subvention d'équipement d'un montant de 3 434,27 € HT auprès de la Communauté de Communes du Pays Tarusate pour la réalisation de ce programme.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours communautaire.

3- SYDEC remplacement des lanternes bulles au bourg :

D2022-20 : SYDEC remplacement des lanternes bulles au bourg

Le remplacement des lanternes bulles bourg est prévu mais le chiffrage exact et définitif n'est pas encore connu.

Le SYDEC a toutefois réalisé une étude et établi un devis estimatif du plan de financement. Le devis définitif sera communiqué d'ici fin mai normalement.

Le prévisionnel des travaux est établi comme suit :

- Remplacement de 27 lanternes type bulles par 27 lanternes Led (13 au bourg, 7 imp. Des chênes et 7 imp. des acacias),
- Remplacement de 27 mâts vétustes par 27 mâts de hauteur 3,5m ou 4m,
- Rénovation de l'armoire de l'éclairage public pour mise en conformité.

Le programme de remplacement des lanternes bulles « Bourg » est prévu pour un montant estimatif total TTC de 56 373€ avec seulement 17 437€ de reste à charge pour la commune puisque l'opération est subventionnée par le SYDEC et l'ETAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix « pour » :

- d'approuver le plan de financement estimatif n°053211 transmis par le SYDEC le 04/05/2022,
- de solliciter le SYDEC pour la réalisation de ce programme.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

4- Renouvellement convention de location terrain SARL BARNEIX :

D2022-21 : Renouvellement annuel location parcelle - Convention Commune / SARL BARNEIX

Après exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder au renouvellement annuel de la convention signée le 29 avril 2011 entre la commune et la société SARL BARNEIX fixant à 200 € (deux cent euros) l'hectare le montant de la location annuelle de l'hectare 70 ares de terrain, sis C 184p (ancienne C160p) commune de CARCARES SAINTE CROIX, soit la somme de 340 € (trois cent quarante euros), pour le stockage de souches, sous réserves des nécessités de reprise du terrain pour des travaux éventuels de ENGIE GREEN.
- De procéder à l'application de l'indice de fermage 2021/2022 (indice 106.48), soit une augmentation par rapport à l'année précédente de +1.09%. Le montant annuel de location pour l'année 2022 s'élèvera donc à 345,57 € (trois cent quarante-cinq euros cinquante-sept centimes)
- La présente location pourrait s'avérer être la dernière ; les lieux devront être entretenus et remis en état avant reprise par la commune.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la société SARL BARNEIX.

5 - CORTEVA dérogation repos dominical :

Un courrier a été envoyé par la DDETSPP des Landes Pôle travail section Centrale Travail concernant une demande d'avis du conseil municipal portant sur la demande de dérogation au repos dominical de l'entreprise CORTEVA AGRISCIENCE.

Cette demande est liée à des travaux sur les semences de maïs et est tributaire des conditions météorologiques.

Le dispositif mis en place correspond à la convention collective nationale des industries chimiques, et est rendu nécessaire pour le fonctionnement de l'entreprise par des contraintes de production dans :

- la période des semis
- la période de pollinisation
- la période de récoltes

Les salariés volontaires ont donné leur accord par écrit à leur employeur et les contreparties, notamment salariales et de repos compensateur ont été définis.

Concernant la demande de dérogation au repos dominical sollicitée par l'entreprise :

CORTEVA AGRISCIENCE SAS

1 bis Avenue du 8 mai 1945

Immeuble Equinoxe II

78280 GUYANCOURT

Pour son établissement :

CORTEVA AGRISCIENCE France SAS

1601 Route de Lalande

40400 CARCARES SAINTE CROIX

Après lecture du dispositif mis en place et correspondant à la convention collective nationale des industries chimiques, Madame le Maire et son conseil municipal donnent leur accord favorable.

6- Elections Législatives 2022 :

Il faut voir pour l'organisation du bureau de vote.

Cette année les scrutins pour les élections Législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.

Pour le bureau de vote il faut :

- 1 Président
- 1 Secrétaire
- 2 assesseurs minimum puis 3 scrutateurs

La Présidence sera assurée par Michèle PROSPER.

Il a été demandé à tous les membres du Conseil de commencer à réfléchir à leurs disponibilités car dans l'idéal il faudrait 4 personnes en permanence. Un tableau sondage des présences sera envoyé à tous pour recenser les disponibilités.

7- Achat parcelle AA47 à M. et Mme ROLLIN :

D2022-22 : Achat parcelle AA47 à Mme Marie, Claudine ROLLIN

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition par la commune du terrain cadastré AA47 d'une contenance de 6 436m² appartenant à Mme Marie, Claudine LINXE épouse ROLLIN, pour la somme de 12 000€ ainsi que les frais de notaire correspondant.

Après exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de Mme le Maire,
- d'autoriser les dépenses en section d'investissement à l'article comptable 2111 afin de permettre de régler les frais afférents à l'acquisition par la commune du terrain, à 12 000€ ainsi que les frais de notaire correspondant aux dossiers,
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la passation des écritures
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

D2022-23 : CCPT FONDS DE CONCOURS 2022

Acquisition terrain pour création d'une aire de jeux

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un terrain à M. & Mme ROLLIN (parcelle AA47) pour la création d'une aire de jeux.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 12 000,00 € HT qui pourrait être financé de la manière suivante :

Achat terrain AA47 (M. & Mme ROLLIN)	Montant HT
Commune de Carcarès-Sainte-Croix :	6 000,00 €
Subvention d'équipement CCPT	6 000,00 €
Total	6 000,00 €

Mme le Maire précise que la commune souhaite solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Tarusate pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- de solliciter de la CCPT une subvention d'équipement d'un montant de 6 000,00 € HT auprès de la Communautés de Communes du Pays Tarusate pour la réalisation de ce programme.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours communautaire.

8 Informations diverses :

- Inauguration Eglise de Sainte-Croix le samedi 21 mai 2022 à 11h

Vin d'honneur offert

- Fêtes patronales 2022 : cette année elles pourront de nouveau avoir lieu et seront organisées comme à l'habitude par le Foyer des Jeunes de Carcarès-Sainte-Croix, du vendredi 10 au dimanche 12 juin 2022. Le programme des festivités vient d'être communiqué et d'être diffusé via le site internet de la commune ainsi que sur Panneau Pocket.

- Commission Environnement/Patrimoine : Frédérique DUSSEAU et Jean-Yves POCHEZ

La jachère a été semée au Sourbé mais pas encore de pousse.

Un repérage du parcours de 6km organisé le samedi 11 juin pour la randonnée des fêtes est prévu dimanche 22 mai au matin.

La visite de la ruche a été reportée au 02 juillet 2022.

Pour la « Scandibérique », un pupitre va être installé à l'Eglise de Sainte-Croix et un totem à la salle du Foyer des Jeunes.

Une formation « initiation à la lutte contre le moustique tigre » est organisée par l'ARS. M. Guy CHARRIER s'est porté volontaire pour y assister.

- Lotissement des Palombes : le Permis d'Aménager a été déposé par le géomètre le 09 mai 2022. Les demandes d'emprunt ont été faites et des propositions devraient nous être transmises dans les jours ou semaines à venir.

Il faut attendre l'arrêté d'accord du Permis d'Aménager pour finaliser l'achat du terrain à l'indivision BARGE chez le notaire.

- Budget participatif citoyens des landes 2022

Etude du projet d'un city Park ou d'une aire de jeux.

- LBP Etudes & Conseil, convocation à réunion de bornage de propriété le lundi 23 mai 2022 à 14h30 au 120 chemin de Legroun.

- Fête des mères 2022

Une réception sera organisée à l'occasion de la fête des mères 2022, le vendredi 27 mai 2022 à 19h à la salle du Foyer des Jeunes.

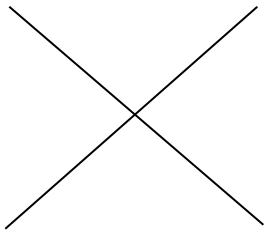
Commande de roses prévue pour les mamans de la commune ainsi qu'un bouquet pour les mamans des nouveau-nés de 2020, 2021 et début 2022.

- Un nouveau suppléant au SIETOM doit être nommé par les élus du Conseil Municipal en remplacement de M. Eric SENTUCQ qui a démissionné. C'est M. Frédéric DUPAYA qui est désigné comme nouveau suppléant.

- Antargaz énergies propose de signer un contrat de résiliation avec reprise de la cuve de gaz enterrée devant la bibliothèque. Le Conseil Municipal valide la signature de ce contrat par Mme le Maire.

• Enquête publique société CLTDI Bégaar/Carcen-Ponson : cette enquête publique aura lieu du 07 juin au 08 juillet 2022 en mairies de Bégaar et Carcen-Ponson, et porte sur une demande d'autorisation environnement concernant un projet d'extension du site de stockage d'amiante lié sur les communes de Bégaar et Carcen-Ponson présentée par la société CLTDI (Centre Landais de Tri des Déchets Industriels).

Fin de la séance à 22h25.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ	Olivier DARRICARRERE
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE 	Olivier LABE
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE			